

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 06211
Numéro SIREN : 337 662 217
Nom ou dénomination : A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE
INTERNATIONAL)

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 14882



20220148822020

DATE DEPOT : 09/02/2022

N° DE DEPOT : 14882

N° GESTION : 1986B06211

N° SIREN : 337662217

DENOMINATION : A.M. INTERNATIONAL S.A. (AFRIQUE ET MEDITERRANEE INTERNATIONAL)

ADRESSE : 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS

MILLESIME : 2020

Greffier du Tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

09 FEV. 2022

Sous le N° :

044 882

AM INTERNATIONAL

**Société par actions simplifiée
au capital de 768 200 euros
Siège social : 31 Rue Poussin
75016 PARIS
337 662 217 RCS PARIS**

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021, à 11 heures 30, les associés de la Société AM INTERNATIONAL se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre ou par lettre recommandée.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur AMAZIRH, Commissaire aux comptes, est présent.

Monsieur Zyad LIMAM préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Zyad LIMAM et Madame Emmanuelle PONTIE, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Laurence LIMOUSIN.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 45 639 actions, soit 59,4 % des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président sur les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31/12/2020
- le rapport de gestion du président
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2020
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du commissaire aux comptes approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39. 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 192 868 euros en totalité au compte de report à nouveau.

Le solde du report à nouveau après affectation sera de (692 928) euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; en prend acte purement et simplement

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée
Monsieur Zyad LIMAM



La Secrétaire
Madame Laurence LIMOUSIN

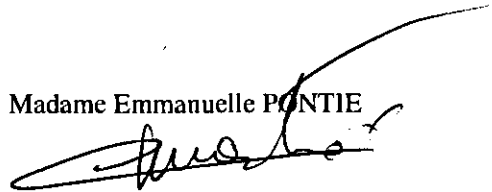


Monsieur Zyad LIMAM



Les Scrutateurs

Madame Emmanuelle PONTIE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
AM INTERNATIONAL	31 RUE POUSSIN
SIRET 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9	75016 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	192 868	
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A	Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies				
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
--

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%
--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4	(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
--	---

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
---	--

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom	
	NIF	

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
---	--

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom	
	NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AUDIT CONSEIL FRANCE INTERNATIONAL 11 RUE DES LAITIÈRES 94300 VINCENNES Tél: 0143743991			
CGA/OMGA ☒ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: Lieu PARIS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	

[illegible]

J. DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CAORE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice

Désignation de l'entreprise AM INTERNATIONAL

du 01012020

Adresse 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1 MR LIMAM Ziad Directeur de Rédaction	136 Rue de la Tour 75016 PARIS
2 Mr LIMAM Ziad Président	136 Rue de la Tour 75016 PARIS
3 Mme PONTIE Emmanuelle Directrice Adjointe de réda	19 Rue Duvivier 75007 PARIS
4 Mme MEOMARTINI Isabella Directrice Artistique	94 Avenue Philippe Auguste 75011 PARIS
5 Mme LIMOUSIN Laurence Resp; Administratif et fina	2 Rue du Port 78400 CHATOU
6 Mme ROUGIER Amanda Journaliste	14 Rue Baudin 93100 MONTREUIL
7 Mme BINOIS Jessica Secrétaire de Rédaction	130 Route de la Reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1 78 110				78 110				78 110
2 44 200				44 200				44 200
3 87 148				87 148				87 148
4 59 896				59 896				59 896
5 43 278				43 278				43 278
6 42 092				42 092				42 092
7 40 080				40 080				40 080
8								
9								
10								
** 394 804				394 804				394 804

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①)			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ①	394 804	- de l'exercice 2020 ①	(191 868)
- de l'exercice précédent ①	291 833	- de l'exercice précédent ①	10 150
Nom et qualité du signataire		A PARIS le _____	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 31 RUE POUSSIN		75016 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 33766221700039		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122020	
		N-1 31122019	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :768.200.....)			DA	768 200	768 200	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	371 778	371 778	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	)	DC			
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	9 353	9 353	
	Report à nouveau			DH	(500 060)	(504 626)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(192 868)	4 567	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	456 403	649 271	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	250 000	179 915	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	)	DV	105 590	106 351	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	366 157	676 434	
	Dettes fiscales et sociales			DY	157 526	162 230	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	24 659	104 456	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	4 544	4 226	
TOTAL (IV)			EC	908 476	1 233 611		
Ecart de conversion passif * (V)			ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 364 879	1 882 883		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
			Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	658 476	1 233 611
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		179 915

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL**Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD	27 474	FE	99 553	FF	127 027	
			services*	FG	189 768	FH	720 110	FI	909 878
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	217 242	FK	819 663	FL	1 036 905		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	44 165		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 081 071	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	523 234	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	11 807	
	Salaires et traitements*						FY	473 071	
	Charges sociales (10)						FZ	177 095	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	10 464			
			- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	80 265
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	18 251	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 294 187	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(213 116)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN	16	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	16	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 459	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 459	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 443)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(214 559)		

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	28 136		788
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	28 136		788
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 446		5 596
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 446		5 596
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	21 690		(4 809)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 109 223		1 458 752
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 302 092		1 454 186
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(192 868)		4 567
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont : - produits de locations immobilières - produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont : - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	17 470		32 096	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A9				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		6 446		28 136	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL**

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	678 181	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KR
			M3		KS		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	11 688	KW
		Installations générales, agencements aménagements divers *			KY		KZ
	Matériel de transport *			LB	34 278	LC	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF
	Emballages récupérables et divers *			LH		LI	
				LK		LL	
	Immobilisations corporelles en cours		LN	45 966	LO		LP
	Avances et acomptes						
	TOTAL III						
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
	Autres participations		8U	1 000	8V		8W
	Autres titres immobilisés		IP	5 003	IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV
	TOTAL IV		LQ	6 003	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	730 150	OH		OJ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							20 200

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	698 181	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	11 688	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	34 278	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		NY		NG		NH	45 966	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
		Autres participations		IO		OX	1 000	OY	200	OZ
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	5 003	2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV			I3		NJ	1 000	NK	5 203	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	1 000	OL	749 350	OM	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									749 350	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL**Néant ☐ *

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	53 159	PF	10 199	PG		PH	63 358
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	11 688	QE		QF		QG	11 688
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 013	QM	265	QN		QO	34 278
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	45 701	QV	265	QW		QX	45 966
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	QN	98 860	OP	10 464	OQ		OR	109 324

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY			
Total général sans valeur NP + NO + NR		NW	Total général sans valeur (NS + NT + NU)		NY	Total général sans valeur (NW - NY)		NZ			

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*					Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations							SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (I)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	568 283	568 283			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	737	737			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48 930	48 930		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 283	7 283			
	Charges constatées d'avance	VS	3 515	3 515			
	TOTAUX		VT	628 747	628 747	VU	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus de 1 an à l'origine	VH	250 000	250 000			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	366 157	366 157			
Personnel et comptes rattachés		8C	32 416	32 416			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	89 363	89 363			
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	30 475	30 475			
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 273	5 273			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	105 590	105 590			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	24 659	24 659			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	4 544	4 544			
TOTAUX		VY	908 476	658 476	250 000		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Néant ☐		Exercice N, clos le :							
				3	1	1	2	2	0	2	0
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)											
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CCH			L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)									
		- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme									
			- Plus-values soumises au régime des fusions								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 208C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage											
										TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *											
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									
		- imposées au taux de 19 %									
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
		- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A						
Produit net des actions et parts d'intérêts :											
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
		Majoration d'amortissement *									
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV		Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PF		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
				PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Crédance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI							
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN							
				XO	192 868						

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		K4	2 228 182
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	2 228 182
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	192 868
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	2 421 051
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	3 893
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (VO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(504 626)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	4 567		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(500 060)		Report à nouveau	ZG	(500 060)						
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH	(500 060)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	- Sous-traitance				YT	191 902	216 193						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	79 063	11 818						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		25 672						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	40 633	52 343						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	67 620	72 953						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	144 015	353 580						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	523 234	732 559						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	11 807	8 102							
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	11 807	8 102						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	39 272	43 011						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	43 412	53 643						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **AM INTERNATIONAL**Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	1 000				1 000
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	(1 000)	(1 000)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)		(1 000)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)		(A)		(B)		(C)
	CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL

Néant ☒ •

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONALNéant ☒ ***I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Désignation de l'entreprise : AM INTERNATIONAL		Neant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 036 905	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 036 905	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	44 165	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OO		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	28 136	
TOTAL 2	OM	72 301	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	453 326	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	18 251	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	1 000	
TOTAL 3	OJ	472 577	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	636 630	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	636 630	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I17, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD :			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 036 905	Effectifs au sens de la CVAE *
	EY	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ 31/12/2020
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie) 31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL 75016 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 364

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 52 833

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination KYAD HOLDING /

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 22.53 Nb de parts ou actions 15 364

Adresse : N° 44 Voie Avenue Lamblin

Code postal Commune ABIDJAN Pays CI

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LIMAM Prénom(s) ZYAD

Nom marital % de détention 66.21 Nb de parts ou actions 45 151

Naissance : Date 080463 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 136 Voie Rue de La Tour

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique FAKHOURY Prénom(s) CLYDE

Nom marital % de détention 11.26 Nb de parts ou actions 7 682

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 25 Voie 25 BP 1805

Code postal Commune ABIDJIAN Pays CI

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quatre

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

3 3 7 6 6 2 2 1 7 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AM INTERNATIONAL

ADRESSE (voie)

31 RUE POUSSIN

CODE POSTAL

75016

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48610000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES			3 514.69
31/12/2020 EXT CCA AU 31/12	3 514.69		
41810000 CLIENTS FACT A ETABLIR			89 182.47
01/01/2020 AN S.A.N.	122 000.00		
01/01/2020 EXT PRESIDENCE DU SENEGAL		40 000.00	
01/01/2020 EXT PRESIDENCE DE CI		35 000.00	
01/01/2020 EXT KLF HOLDING SARL		47 000.00	
31/12/2020 EXT CFC 2019	1 182.47		
31/12/2020 EXT PRES. SENEGAL 2021 CAUSE COVI	40 000.00		
31/12/2020 EXT ENSUITE 2020	48 000.00		
41812000 MLP FACT A ETABLIR			5 177.09
31/12/2020 EXT MLP AM411	774.09		
31/12/2020 EXT MLP AM410		690.90	
31/12/2020 EXT MLP AM409		96.64	
31/12/2020 EXT MLP AM407	2 058.25		
31/12/2020 EXT MLP AM406		1.03	
31/12/2020 EXT MLP AM405		10.60	
31/12/2020 EXT MLP AM411	1 137.99		
31/12/2020 EXT MLP AM410		317.52	
31/12/2020 EXT MLP AM409	2 377.09		
31/12/2020 EXT MLP AM407		19.90	
31/12/2020 EXT MLP AM406		23.99	
31/12/2020 EXT MLP AM405		9.75	
43870000 LISS A RECEVOIR			736.56
01/01/2020 AN S.A.N.	164.88		
31/01/2020 SAL SALAIRES 01/20	41.99		
30/04/2020 SAL SALAIRES 04/20	494.14		
31/07/2020 SAL SALAIRES 07/20	779.37 *		
15/09/2020 B1 LJSS		*	710.01
21/09/2020 B1 LJSS		*	33.81
COMPTES DE PASSIF			
48712000 CLIENTS ABTS A SERVIR			4 543.86
01/01/2020 AN S.A.N.		4 225.72	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
03/01/2020 B2 ABONNEMENTS		115.99	
08/01/2020 B2 OTTO		49.00	
20/01/2020 B2 ABONNEMENTS		39.00	
23/01/2020 B2 UNI-PRESSE		23.40	
23/01/2020 B2 UNI-PRESSE		29.40	
24/01/2020 B1 ABONNEMENT		90.00	
24/01/2020 B2 EBSOO		195.00	
24/01/2020 B2 EBSOO		882.00	
27/01/2020 B2 EBSOO		39.00	
30/01/2020 B1 DYNAPRESSE		93.74	
31/01/2020 B2 UNIVERSITE		49.00	
31/01/2020 B2 EBSOO		49.00	
05/02/2020 B2 AFA		39.00	
05/02/2020 B2 OTTO		147.00	
14/02/2020 B2 ST PRIEST		29.00	
17/02/2020 B2 LAVAL		29.00	
17/02/2020 B2 EBSOO		49.00	
18/02/2020 B2 ABONNEMENT		155.00	
25/02/2020 B2 OY		49.00	
26/02/2020 B2 EBSOO		49.00	
29/02/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM401	618.91		
02/03/2020 B2 EBSOO		49.00	
05/03/2020 B2 ABONNEMENTS		295.00	
12/03/2020 B2 AD LANTIE		343.00	
13/03/2020 B1 ABONNEMENTS		49.00	
25/03/2020 B2 EBSOO		39.00	
31/03/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM402	600.58		
01/04/2020 B2 EBSOO		49.00	
03/04/2020 B2 EBSOO		49.00	
03/04/2020 B2 EBSOO		39.00	
29/04/2020 B1 DYNAPRESSE		42.64	
30/04/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM403	587.95		
06/05/2020 B2 OTTO		49.00	
20/05/2020 B2 ABONNEMENTS		117.00	
26/05/2020 B2 IM		49.00	
26/05/2020 B2 AMALIVRE		147.00	
31/05/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM404	587.14		
02/06/2020 B2 IM		49.00	
05/06/2020 B2 EBSOO		49.00	
06/06/2020 B2 ABONNEMENTS		108.00	
24/06/2020 B2 UNI-PRESSE		23.40	
24/06/2020 B2 UNI-PRESSE		46.80	
24/06/2020 B2 UNI-PRESSE		29.40	
30/06/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM405	574.22		
01/07/2020 B2 EBSOO		49.00	
02/07/2020 B2 SOMEI		39.00	
03/07/2020 B2 ABONNEMENTS		155.00	
24/07/2020 B1 DYNAPRESSE		37.01	
31/07/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM406	584.97		
04/08/2020 B2 ABONNEMENTS		87.00	
14/08/2020 B2 CUMULIS		69.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
17/08/2020 B2 TIEIOPPALVELUT		49.00	
31/08/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM407	552.28		
08/09/2020 B2 ABONNEMENTS		117.00	
09/09/2020 B2 GALERIE VALOIS		29.00	
17/09/2020 B2 BOEK		39.00	
13/10/2020 B2 ABONNEMENTS		171.99	
19/10/2020 B2 VAN SCHEUT		49.00	
19/10/2020 B1 ABONNEMENTS		153.80	
23/10/2020 B2 UNI-PRESSE		23.40	
23/10/2020 B2 UNI-PRESSE		23.40	
23/10/2020 B2 UNI-PRESSE		23.40	
23/10/2020 B2 UNI-PRESSE		23.40	
23/10/2020 B2 ERSO		49.00	
31/10/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM409	575.68		
10/11/2020 B2 ABONNEMENTS		29.00	
10/11/2020 B2 ABONNEMENTS		379.98	
23/11/2020 B2 ILGE		49.00	
24/11/2020 B2 AMALIVRE		98.00	
25/11/2020 B2 SCHULTHESS		39.00	
30/11/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM410	579.66		
03/12/2020 B2 LINARES		69.00	
05/12/2020 B2 ABONNEMENTS		144.99	
11/12/2020 B2 ABONNEMENTS		30.00	
16/12/2020 B2 ERSO		39.00	
31/12/2020 VA ABONNEMENTS SERVIS AM411	557.09		
31/12/2020 B2 ABONNEMENTS		301.99	
31/12/2020 BIL AJUST ABONNEMENTS 2020	53.51		
40811000 FOURN. FACT. NON PARV. FRS			22 546.80
31/12/2020 EXT PHOTOS AM 2020		15 000.00	
31/12/2020 EXT AMAZIRH 2020		4 500.00	
31/12/2020 EXT ELBO CONSULTING AM410		840.00	
31/12/2020 EXT ELBO CONSULTING AM411		840.00	
31/12/2020 EXT DHL AM411		146.54	
31/12/2020 EXT DHL AM411		36.63	
31/12/2020 EXT COM&COM AM411		318.67	
31/12/2020 EXT LA POSTE 12/20		229.06	
31/12/2020 EXT LA POSTE 12/20		182.58	
31/12/2020 EXT ORANGE 12/20		178.96	
31/12/2020 EXT CIC 12/20		7.80	
31/12/2020 EXT CIC 12/20		7.80	
31/12/2020 EXT CIC 12/20		62.77	
31/12/2020 EXT CIC 12/20		19.00	
31/12/2020 EXT CIC 4T20		176.99	
42820000 PERS. CONGES A PAYER			3 893.01
31/12/2020 EXT CONGES PAYES AU 31/12/20		3 893.01	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
42860000 PERS. COMMISSIONS A PAYER			7 121.74
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 18 914.63	
31/12/2017 AN CAMATER E16032		600.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 32 895.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	6 990.19 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	13 033.87 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	1 242.84 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	1 210.44 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		360.00	
31/12/2019 AN MIN TOURISME E19025		1 200.00	
31/12/2020 BIL PRESIDENCE CAMEROUN 2017	6 602.12 *		
31/12/2020 BIL HIG E20014		144.00	
31/12/2020 BIL SPF E20015		360.00	
31/12/2020 BIL BIL E20016		300.00	
31/12/2020 BIL PRESIDENCE CAMEROUN 2018	14 414.69 *		
31/12/2020 OD REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	4 157.74		
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER			4 418.72
31/12/2017 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017		* 7 565.85	
31/12/2017 AN CAMATER E16032		240.00	
30/04/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2018		* 13 158.00	
31/05/2018 AN PRESIDENCE DU CAMEROUN 2017	2 796.07 *		
31/12/2018 AN PRESIDENCE CAMEROUN REP 2018	5 213.55 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2017	497.14 *		
31/12/2019 AN PRESIDENCE CAMEROUN 2018	484.17 *		
31/12/2019 AN ANPE MALI E19023		144.00	
31/12/2019 AN MIN TOURISME E19025		480.00	
31/12/2020 BIL PRESIDENCE CAMEROUN 2017	2 640.85 *		
31/12/2020 BIL HIG E20014		57.60	
31/12/2020 BIL SPF E20015		144.00	
31/12/2020 BIL BIL E20016		120.00	
31/12/2020 BIL PRESIDENCE CAMEROUN 2018	5 765.87 *		
31/12/2020 EXT CHARGES S/CP AU 31/12		1 570.02	
31/12/2020 OD REPRISE COM/CAMEROUNE 50%	1 663.10		
43861000 TAXE APPRENTISSAGE			2 893.15
31/12/2020 BIL AFDAS 2020		2 560.15	
31/12/2020 BIL TA ECOLES 13% 2020		333.00	
43863000 FORMATION CONTINUE			3 731.44
31/12/2020 BIL AFDAS 2020		3 731.44	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT			5 445.65
31/12/2020 BIL L&A FILMS ABANDON DE CREANCES	5 445.65		
67560000			1 000.00
31/12/2020 IM Cession / Rebut au 31/12/2020	1 000.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77110000 abandon de créance			21 666.12
31/12/2020 BIL SIFLJA ABANDON DE CREANCES		21 666.12	
77180000 AUTRES PROD. EXCEPT. S/OP_RATI			6 470.00
31/12/2020 BIL MERCURI PRESSE LIQUIDATION		4 370.00	
31/12/2020 BIL VIP LIQUIDATION		2 100.00	

Date 16/06/2021	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client AMI AM INTERNATIONAL 31 RUE POUSSIN 75016 PARIS		Référence	Page 1
Collaborateur SM SM BL			Exercice 01/01/2020 31/12/2020	

[illegible]

A. M. International

Société par Actions Simplifiée
au Capital Social de 768 200 Euros

31, Rue Poussin
75016 - PARIS

*Certifié
conforme à
l'original
hien*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice de 12 mois couvrant la période du
1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Moulay A. AMAZIRH

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Paris
46 bis rue Saint Didier
76016 Paris

Paris, le 15 juin 2021



A. M. International

**Société par Actions Simplifiée
au Capital Social de 768 200 Euros
31, Rue Poussin
75016 - PARIS**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**Exercice de 12 mois couvrant la période du
1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par vos statuts, j'ai effectué l'audit des comptes de votre Société AM International relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

L'impacte de la pandémie Covid 19 est double; d'abord sur le résultat avec la baisse significative du chiffre d'affaires de la publicité et de la vente de la revue.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

I – FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de

notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'un certain nombre de décisions ont été décidées et mises en œuvre et font l'objet d'une communication à l'assemblée dans le rapport de gestion.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



V- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé



que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a horizontal line extending to the left.

Moulay A. Amazirh
Le Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En dehors de la crise sanitaire liée à la COVID 19, aucun fait caractéristique n'est à signaler.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 a eu un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N/N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	92 958	63 358	29 600	19 798	9 801	49.51
	Fonds commercial (1)	605 223		605 223	605 223		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	45 966	45 966	0	265	265	99.92
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	200		200	1 000	800	80.00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	5 003		5 003	5 003		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		749 350	109 324	640 026	631 290	8 736	1.38
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	568 283	80 265	488 018	1 172 005	683 987	58.36
	Autres créances	56 950		56 950	73 263	16 313	22.27
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	176 371		176 371	2 828	173 542	NS
	Charges constatées d'avance (3)	3 515		3 515	3 498	17	0.49
	Total III	805 118	80 265	724 853	1 251 593	526 740	42.09
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 554 468	189 589	1 364 879	1 882 883	518 004	27.51

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 768 200)	768 200	768 200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	371 778	371 778		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	9 353	9 353		
	Report à nouveau	500 060	504 626	4 567	0.90
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	192 868	4 567	197 435	NS
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	456 403	649 271	192 868	29.71
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	250 000		250 000	
	Concours bancaires courants		179 915	179 915	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses	105 590	106 351	761	0.72
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	366 157	676 434	310 277	45.87
	Dettes fiscales et sociales	157 526	162 230	4 703	2.90
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	24 659	104 456	79 797	76.39
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	4 544	4 226	318	7.53
	Total IV	908 476	1 233 611	325 135	26.36
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 364 879	1 882 883	518 004	27.51

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

658 476 1 233 611

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N/N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	27 474	99 553	127 027	247 551	120 523	48.69	
Production vendue de services	189 768	720 110	909 878	1 210 027	300 149	24.81	
Chiffre d'affaires NET	217 242	819 663	1 036 905	1 457 577	420 672	28.86	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			44 165	387	43 778	NS	
Autres produits							
Total des Produits d'exploitation (I)			1 081 071	1 457 965	376 894	25.85	
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			523 234	732 559	209 325	28.57	
Impôts, taxes et versements assimilés			11 807	8 102	3 705	45.73	
Salaires et traitements			473 071	494 759	21 688	4.38	
Charges sociales			177 095	165 181	11 914	7.21	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 464	10 665	201	1.88	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			80 265		80 265		
Dotations aux provisions							
Autres charges			18 251	32 111	13 860	43.16	
Total des Charges d'exploitation (II)			1 294 187	1 443 377	149 190	10.34	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			213 116	14 587	227 704	NS	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N/N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	16		16	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	16		16	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 459	5 212	3 753	72.01
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 459	5 212	3 753	72.01
2. Résultat financier (V-VI)	1 443	5 212	3 769	72.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	214 559	9 375	223 934	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	28 136	788	27 349	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	28 136	788	27 349	NS
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 446	5 596	151	2.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 000		1 000	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	6 446	5 596	849	15.17
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	21 690	4 809	26 499	551.05
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 109 223	1 458 752	349 529	23.96
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 302 092	1 454 186	152 094	10.46
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	192 868	4 567	197 435	NS

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	678 181		20 000
Installations générales agencements aménagements divers	11 688		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 278		
TOTAL	45 966		
Autres participations	1 000		200
Autres titres immobilisés	5 003		
TOTAL	6 003		200
TOTAL GENERAL	730 150		20 200

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			698 181	698 181
Installations générales agencements aménagements divers			11 688	11 688
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 278	34 278
TOTAL			45 966	45 966
Autres participations		1 000	200	200
Autres titres immobilisés			5 003	5 003
TOTAL		1 000	5 203	5 203
TOTAL GENERAL		1 000	749 350	749 350

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	53 159	10 199		63 358
Installations générales agencements aménagements divers	11 688			11 688
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 013	265		34 278
TOTAL	45 701	265		45 966
TOTAL GENERAL	98 860	10 464		109 324

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	10 199				
Matériel de bureau informatique mobilier	265				
TOTAL	265				
TOTAL GENERAL	10 464				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		80 265			80 265
TOTAL		80 265			80 265
TOTAL GENERAL		80 265			80 265
Dout dotations et reprises d'exploitation		80 265			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	568 283	568 283	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	737	737	
Taxe sur la valeur ajoutée	48 930	48 930	
Débiteurs divers	7 283	7 283	
Charges constatées d'avance	3 515	3 515	
TOTAL	628 747	628 747	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	366 157	366 157		
Personnel et comptes rattachés	32 416	32 416		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	89 363	89 363		
Taxe sur la valeur ajoutée	30 475	30 475		
Autres impôts taxes et assimilés	5 273	5 273		
Groupe et associés	105 590	105 590		
Autres dettes	24 659	24 659		
Produits constatés d'avance	4 544	4 544		
TOTAL	658 476	658 476		